

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),

- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2026,

- Vu l'arrêté du 26 février 2026 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section langues vivantes étrangères : espagnol, pour la session 2026,

- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour la seconde épreuve d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Florent AUCOUTURIER
Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

Mme Sylvie DUFRECHOU
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

M. Jean-Maxence DUPRE
Attaché principal d'administration

Académie de LILLE

Mme Barbara DURAND
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

Mme Isabelle FRENE
Personnel de direction

Académie de LILLE

Mme Cécile MIGNON
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

Mme Ana NOLEVAUX
Personnel de direction

Académie de LILLE

Mme Vanessa THIRION
Administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Académie de LILLE

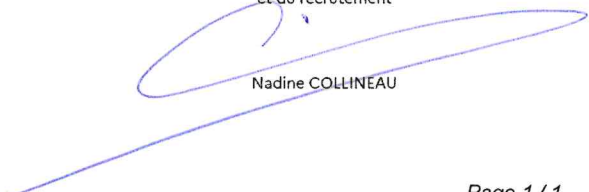
Mme Julie VIGNERON
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 mai 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU